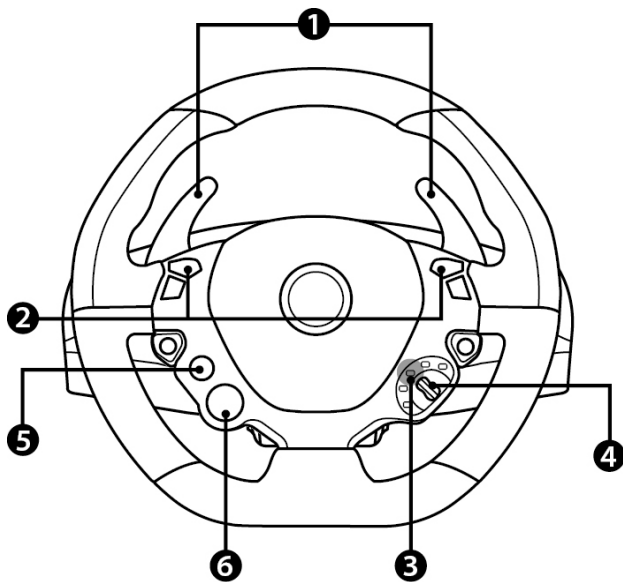


T80 Ferrari 488 GTB Edition



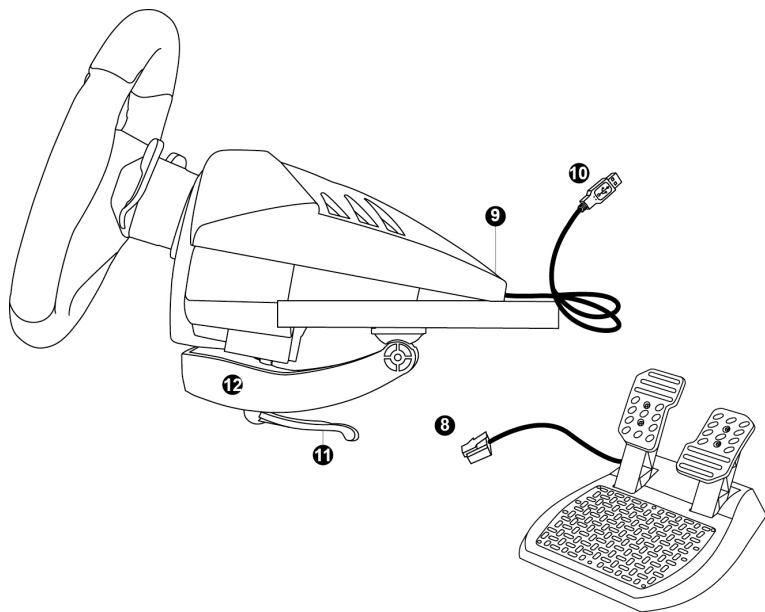
Pour consoles PlayStation®5 et consoles PlayStation®4

Manuel de l'utilisateur



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- | | |
|---|--|
| 1 Leviers numériques de changement de vitesse haut et bas | 4 Manettino 2 positions (gauche : "SHARE-CREATE" / droite : "OPTIONS") |
| 2 Boutons d'action | 5 Bouton "PS" |
| 3 Voyant lumineux de statut | 6 Boutons de direction |



- 8 Connecteur mâle du pédalier
- 9 Connecteur femelle du volant
- 10 Connecteur USB du volant

- 11 Vis de serrage
- 12 Système de fixation à la table



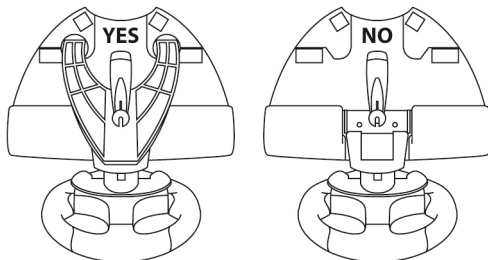
Pour des raisons de sécurité, ne jouez pas pieds nus ou en chaussettes lorsque vous utilisez le pédalier.

THRUSTMASTER® DECLINE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE BLESSURE SUITE A UNE UTILISATION DU PEDALIER SANS CHAUSSURES.

INSTALLATION DU VOLANT

Fixer le volant sur une table ou un bureau

- Placez le volant sur une table ou autre surface plane.
- Placez la vis de serrage (11) dans le système de fixation (12), puis vissez l'ensemble (dans le sens inverse des aiguilles d'une montre) dans le gros pas de vis situé sous le volant, jusqu'à ce que ce dernier soit parfaitement stable.



ATTENTION : Ne jamais visser la vis de serrage (11) sans le système de fixation (12) !
(au risque de détériorer le volant).

MONTAGE	DEMONTAGE
<p>Pour serrer : Vissez dans le sens inverse des aiguilles d'une montre</p>	<p>Pour desserrer : Dévissez dans le sens des aiguilles d'une montre</p>

Relier le pédalier au volant

Reliez le connecteur mâle du pédalier (8) au connecteur femelle (9) du volant situé à l'arrière de sa base.

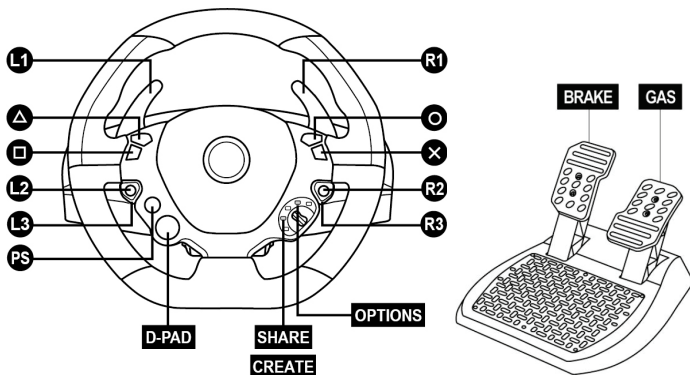
CONSOLES PLAYSTATION®5 ET CONSOLES PLAYSTATION®4

INSTALLATION SUR UNE CONSOLE PS5™ OU CONSOLE PS4™

1. Branchez le connecteur USB (10) sur un port USB de la console.
2. Allumez votre console.
3. Appuyez sur le bouton "PS" (5) du volant, puis connectez-vous à votre compte PlayStation™Network pour que votre volant soit fonctionnel.
4. Utilisez les boutons de direction du volant (6) puis naviguez dans le menu de la console et utilisez le bouton d'action X du volant pour lancer votre jeu.

Vous êtes maintenant prêt à jouer !

MAPPING POUR CONSOLES PS5™ ET CONSOLES PS4™



REMARQUES IMPORTANTES SUR LA CONSOLE PS5™ ET LA CONSOLE PS4™

N'oubliez pas d'appuyer sur bouton "PS" (5) du volant pour que celui-ci soit fonctionnel.



EMULATION AUTOMATIQUE DU VOLANT SUR LA CONSOLE PS5™ ET LA CONSOLES PS4™

Dans les jeux pour consoles PlayStation®5 et consoles PlayStation®4, le T80 Racing Wheel est reconnu comme un véritable volant et non comme un contrôleur, pour plus de réactivité et une précision accrue.

- Pour modifier le mapping, accédez au menu d'options du jeu et PARAMETRES VOLANTS.
- Pour modifier la sensibilité de la direction de la roue, accédez au menu d'options du jeu puis aux paramètres du volant.

LISTE DES JEUX POUR CONSOLES PS5™ ET CONSOLES PS4™

Une liste des jeux pour consoles PlayStation®5 et consoles PlayStation®4 compatibles avec le volant est disponible sur <https://support.thrustmaster.com> dans la rubrique Volants / T80 Racing Wheel, puis Paramétrage de jeux.

Cette liste est régulièrement mise à jour.

INSTALLATION SUR PC*

**Compatibilité PC non testée ni endossée par Sony Interactive Entertainment.*

Pour plus d'informations, allez sur <https://support.thrustmaster.com>.

DÉPANNAGE ET AVERTISSEMENT

- **Mon volant ne fonctionne pas correctement ou semble mal calibré :**
 - Appuyez sur le bouton PS (5) du volant, puis connectez-vous à votre compte PlayStation™Network pour que votre volant soit fonctionnel.
 - Eteignez la console PS5™ ou la console PS4™, déconnectez entièrement votre volant et tous les câbles, rebranchez et relancez votre jeu.
 - Ne bougez jamais la roue et n'appuyez jamais sur les pédales lorsque vous branchez votre volant, afin d'éviter tout problème de calibration.
 - Ne bougez jamais la roue et n'appuyez jamais sur les pédales lorsque le jeu se lance, afin d'éviter tout problème de calibration.
- **Je n'arrive pas à configurer mon volant :**
 - Sur la console PS5™ ou la console PS4™, accédez au menu de votre jeu et sélectionnez **Options > Contrôleur > Volants**. Puis, choisissez la configuration la plus appropriée.
 - Reportez-vous au manuel de l'utilisateur ou à l'aide en ligne de votre jeu pour plus d'informations.
- **La direction de mon volant n'est pas assez réactive :**
 - Sur la console PS5™ ou la console PS4™, accédez au menu de votre jeu et sélectionnez **Options > Contrôleur > Volants**. Testez les différents réglages possibles afin d'optimiser la réactivité.

INFORMATIONS RELATIVES A LA GARANTIE AUX CONSOMMATEURS

Dans le monde entier, Guillemot Corporation S.A., ayant son siège social Place du Granier, B.P. 97143, 35571 Chantepie, France (ci-après « Guillemot ») garantit au consommateur que le présent produit Thrustmaster est exempt de défaut matériel et de vice de fabrication, et ce, pour une période de garantie qui correspond au délai pour intenter une action en conformité de ce produit. Dans les pays de l'Union Européenne, ce délai est de deux (2) ans à compter de la délivrance du produit Thrustmaster. Dans les autres pays, la durée de la période de garantie correspond au délai pour intenter une action en conformité du produit Thrustmaster selon la législation en vigueur dans le pays où le consommateur avait son domicile lors de l'achat du produit Thrustmaster (si une telle action en conformité n'existe pas dans ce pays alors la période de garantie est de un (1) an à compter de la date d'achat d'origine du produit Thrustmaster).

Si, au cours de la période de garantie, le produit semble défectueux, contactez immédiatement le Support Technique qui vous indiquera la procédure à suivre. Si le défaut est confirmé, le produit devra être retourné à son lieu d'achat (ou tout autre lieu indiqué par le Support Technique).

Dans le cadre de la garantie, le consommateur bénéficiera, au choix du Support Technique, d'un remplacement ou d'une remise en état de marche du produit défectueux. Si, pendant la période de garantie, le produit Thrustmaster fait l'objet d'une telle remise en état, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir (cette période court à compter de la demande d'intervention du consommateur ou de la mise à disposition pour remise en état du produit en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention). Lorsque la loi applicable l'autorise, toute responsabilité de Guillemot et ses filiales (y compris pour les dommages indirects) se limite à la remise en état de marche ou au remplacement du produit Thrustmaster. Lorsque la loi applicable l'autorise, Guillemot exclut toutes garanties de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier.

Cette garantie ne s'appliquera pas : (1) si le produit a été modifié, ouvert, altéré, ou a subi des dommages résultant d'une utilisation inappropriée ou abusive, d'une négligence, d'un accident, de l'usure normale, ou de toute autre cause non liée à un défaut matériel ou à un vice de fabrication (y compris, mais non limitativement, une combinaison du produit Thrustmaster avec tout élément inadapté, notamment alimentations électriques, batteries, chargeurs, ou tous autres éléments non-fournis par Guillemot pour ce produit) ; (2) si le produit a été utilisé en dehors du cadre privé, à des fins professionnelles ou commerciales (salles de jeu, formations, compétitions, par exemple). (3) en cas de non respect des instructions du Support Technique ; (4) aux logiciels, lesdits logiciels faisant l'objet d'une garantie spécifique ; (5) aux consommables (éléments à remplacer pendant la durée de vie du produit : piles, coussinets de casque audio, par exemple) ; (6) aux accessoires (câbles, étuis, housses, sacs, dragonnes, par exemple) ; (7) si le produit a été vendu aux enchères publiques.

Cette garantie n'est pas transférable.

Les droits légaux du consommateur au titre de la législation applicable dans son pays à la vente de biens de consommation ne sont pas affectés par la présente garantie.

Par exemple, en France, indépendamment de la présente garantie, le vendeur reste tenu de la garantie légale de conformité mentionnée aux articles L. 217-4 à L.217-12 du code de la consommation et de celle relative aux défauts (vices cachés) de la chose vendue, dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 et 2232 du code civil. La loi applicable (c'est-à-dire la loi française) impose de reproduire les extraits de la loi française suivants :

Article L. 217-4 du code de la consommation :

Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L. 217-5 du code de la consommation :

Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L. 217-12 du code de la consommation :

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L. 217-16 du code de la consommation :

Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir.

Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Article L. 1641 du code civil :

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article L. 1648 alinéa 1er du code civil :

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Stipulations additionnelles à la garantie

Pendant la période de garantie, Guillemot ne fournira, en principe, pas de pièce détachée car le Support Technique est seul habilité tant à ouvrir qu'à remettre en état tout produit Thrustmaster (à l'exception des remises en état que le Support Technique demanderait, par instructions écrites, au consommateur d'effectuer - par exemple en raison de la simplicité et de l'absence de confidentialité du processus de remise en état, en lui fournissant, le cas échéant, la ou les pièces détachées nécessaires).

Compte tenu de ses cycles d'innovation et pour préserver ses savoir-faire et secrets, Guillemot ne fournira, en principe, ni notice de remise en état, ni pièce détachée pour tout produit Thrustmaster dont la période de garantie est expirée.

Responsabilité

Lorsque la loi applicable l'autorise, Guillemot Corporation S.A. (ci-après « Guillemot ») et ses filiales excluent toute responsabilité pour tous dommages causés par un ou plusieurs des faits suivants: (1) le produit a été modifié, ouvert, altéré, (2) l'irrespect des instructions de montage, (3) l'utilisation inappropriée ou abusive, la négligence, l'accident (un choc, par exemple), (4) l'usure normale du produit, (5) l'utilisation du produit en dehors du cadre privé, à des fins professionnelles ou commerciales (salles de jeu, formations, compétitions, par exemple). Lorsque la loi applicable l'autorise, Guillemot et ses filiales excluent toute responsabilité pour tout dommage dont la cause n'est pas liée à un défaut matériel ou à un vice de fabrication du produit (y compris, mais non limitativement, tout dommage causé directement ou indirectement par tout logiciel, ou par une combinaison du produit Thrustmaster avec tout élément inadapté, notamment alimentations électriques, batteries, chargeurs, ou tous autres éléments non-fournis par Guillemot pour ce produit).

DECLARATION DE CONFORMITE

UTILISATEURS CANADIENS :

Cet appareil numérique de la classe B respecte toutes les exigences du Règlement sur le matériel brouilleur du Canada.

UTILISATEURS DES ÉTATS-UNIS :

Cet appareil est conforme à l'article 15 de la réglementation de la FCC. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes :

- (1) cet appareil ne doit pas causer d'interférences nuisibles, et
- (2) cet appareil doit accepter toute interférence, y compris toute interférence qui pourrait occasionner un fonctionnement inopportun.

Ces limites sont conçues pour assurer une protection raisonnable contre les interférences nocives dans une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie radiofréquence (RF), et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions, peut provoquer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il ne peut être exclu que des interférences se produisent dans une installation donnée. Si cet équipement génère des interférences nuisant à la réception radio ou télévisuelle, ce qui peut être déterminé en mettant l'appareil hors tension, puis à nouveau sous tension, l'utilisateur est invité à corriger les interférences en appliquant une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Réorientez ou déplacez l'antenne réceptrice.
- Éloignez l'équipement du récepteur.
- Connectez l'équipement à une sortie située sur un autre circuit que celui auquel le récepteur est branché.
- Contactez votre revendeur ou un technicien radio/TV qualifié pour obtenir de l'aide.

COPYRIGHT

© 2022 Guillemot Corporation S.A. Tous droits réservés. Thrustmaster® est une marque déposée de Guillemot Corporation S.A. Fabriqué et distribué par Guillemot Corporation S.A. Toutes les autres marques déposées et noms commerciaux sont reconnus par les présentes et sont la propriété de leurs propriétaires respectifs. Le contenu, la conception et les spécifications sont susceptibles de changer sans préavis et de varier selon les pays. Photos et illustrations non contractuelles. Conçu en Amérique du Nord et en Europe, fabriqué en Chine.

À utiliser exclusivement avec les consoles PlayStation®5 et les consoles PlayStation®4.

“PS”, “PlayStation”, “PS5” et “PS4” sont des marques déposées ou des marques de Sony Interactive Entertainment Inc. Toutes les autres marques sont la propriété de leurs propriétaires respectifs. Fabriqué et distribué sous licence de Sony Interactive Entertainment.

RECOMMANDATION RELATIVE A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Dans l'Union Européenne et en Turquie : En fin de vie, ce produit ne doit pas être éliminé avec les déchets ménagers normaux mais déposé à un point de collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques en vue de son recyclage.

Ceci est confirmé par le symbole figurant sur le produit, le manuel utilisateur ou l'emballage.

En fonction de leurs caractéristiques, les matériaux peuvent être recyclés. Par le recyclage et par les autres formes de valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques, vous contribuez de manière significative à la protection de l'environnement. Veuillez consulter les autorités locales qui vous indiqueront le point de collecte concerné.

Dans les autres pays : Veuillez-vous reporter aux législations locales relatives au recyclage des équipements électriques et électroniques.

Informations à conserver. Les couleurs et décorations peuvent varier.

Il est recommandé de retirer les attaches en plastique et les adhésifs avant d'utiliser le produit.

www.thrustmaster.com

**Applicable à l'UE, au RU et la Turquie uniquement*



THRUSTMASTER®

SUPPORT TECHNIQUE

<https://support.thrustmaster.com>

